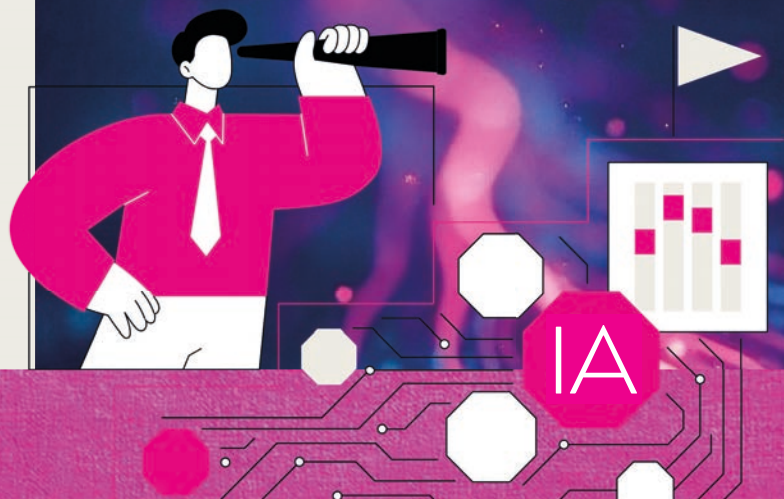




IA et donnée : maîtriser les transformations, préserver les équilibres

Juin 2026

sommaire

03

Introduction

04

Constats et
Préconisations

23

Conclusion





Introduction

La donnée et les intelligences artificielles offrent des opportunités au service du développement territorial mais leurs usages peuvent aussi créer des risques parfois invisibles. Trouver le bon équilibre, c'est à la fois protéger les citoyen·nes, les services publics et assurer un contrôle démocratique face à l'accélération de leur déploiement considéré comme inéluctable.

L'IA et plus particulièrement l'IA générative, transforme nos territoires et la manière dont ils fonctionnent. Elle offre de nouvelles opportunités pour innover, améliorer les services publics et dynamiser l'économie. Mais elle présente aussi des risques importants concernant notamment la protection des données et le modèle de société de nos territoires (enjeux éthiques, démocratiques et risque de déshumanisation des services publics). Enfin, les IA agentiques (ou agents autonomes capables de prendre des décisions, agir et se coordonner sans supervision constante) ouvrent des perspectives importantes mais présentent des risques majeurs.

Aujourd'hui, la donnée est un véritable actif, avec une valeur stratégique. C'est l'une des ressources nécessaires au fonctionnement des IA. Sa collecte, sa structuration et son utilisation déterminent la qualité des outils d'IA : sans données fiables, l'IA ne peut pas être crédible. Paradoxalement, l'IA générative peut aussi fragiliser la donnée. Cela se manifeste notamment par l'intensification des cybermenaces mais aussi par des détournements de la donnée à travers les fausses informations et les "falsifications".

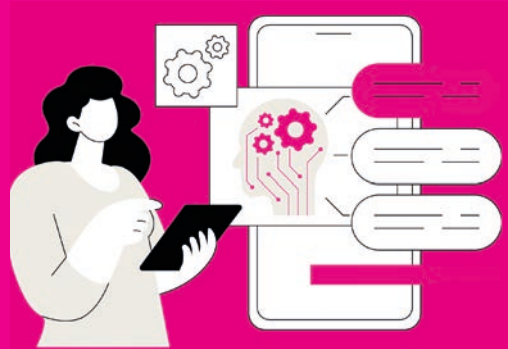
Pour les collectivités territoriales, ces mutations constituent à la fois une opportunité et un défi. Il s'agit de tirer parti des potentialités offertes pour renforcer l'attractivité, soutenir les filières économiques et améliorer les services aux habitant·es, tout en garantissant la souveraineté des données, la sécurité des systèmes et le respect des principes éthiques et démocratiques.

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, cela nécessite de réfléchir dès à présent à une stratégie permettant d'utiliser ces technologies de manière prudente, responsable, efficiente et souveraine, et ayant un impact positif sur la société. L'humain doit rester au centre avec des valeurs démocratiques et éthiques guidant chaque décision.

La Région a souhaité engager une réflexion en vue de l'élaboration d'une première stratégie régionale dédiée à la donnée et à l'IA.

L'objectif du CESER est d'analyser la manière dont la donnée et l'IA transforment le territoire dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Il s'agit, dans ce cadre, d'identifier le contexte et les principaux enjeux associés, de tirer les enseignements des constats établis, de mettre en lumière les risques et points de vigilance, puis de formuler des orientations concrètes afin d'accompagner la Région dans une transition numérique pragmatique et responsable.■

Constats et préconisations



Dans cette contribution à la Stratégie régionale de la donnée et de l'IA, le CESER analyse la manière dont la donnée et l'IA transforment le territoire. Les dimensions retenues sont : **l'économie, la société, l'environnement, l'éducation, le travail et les territoires.**

Pour chacune, le CESER s'est intéressé :

- aux enjeux de contrôle,
- aux dépendances possibles,
- aux impacts,
- aux conditions d'un usage responsable de l'IA.

Le CESER s'interroge sur les conditions permettant de faire de la donnée et de l'IA des leviers au service du territoire et de l'action publique régionale, en examinant les enjeux de :

- gouvernance, coordination et maîtrise collective des transformations induites,
- formation, sobriété, sécurité, impacts et risques liés à ces technologies.

Cette approche s'inscrit dans une logique de responsabilité, de prévention et d'intérêt général. Elle ne vise ni à promouvoir ni à freiner l'innovation mais à éclairer les choix publics afin d'accompagner les transformations en cours tout en préservant les équilibres économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux de la Bourgogne-Franche-Comté.

12 préconisations autour de 5 orientations complémentaires

- La gouvernance et la coordination de l'écosystème régional.
- Les modalités de déploiement d'une IA responsable et utile.
- L'éducation, la formation et l'acculturation.
- Les enjeux environnementaux et territoriaux.
- La structuration et la sécurisation des données, et des infrastructures numériques.

L'analyse de la faisabilité des 12 préconisations repose sur une approche qualitative croisant le niveau d'impact attendu des mesures et les moyens nécessaires à leur déploiement. Au-delà des aspects techniques ou financiers, certaines préconisations présentent également un impact sensible sur les habitants, les usages du quotidien, les organisations du travail ou l'accès aux services publics. Cet impact sur la population doit être pleinement pris en compte dans l'évaluation des transformations liées à l'IA, afin de garantir leur acceptabilité, leur utilité sociale et leur adaptation aux réalités du territoire régional.



GOVERNANCE

Gouvernance régionale de l'IA et de la donnée : structurer, animer et coordonner un écosystème territorial coopératif, en intégrant l'enjeu de dialogue social et d'exemplarité

Objectifs :

- Structurer et coordonner l'écosystème territorial, en assurant la cohérence des actions et le rôle d'exemplarité de la Région.
- Intégrer, en interne, les enjeux de dialogue social afin de soutenir l'appropriation des transformations et leur acceptabilité.

Constats

- La Région dispose d'un écosystème riche d'acteurs du numérique, de la donnée et de l'IA : celui-ci est difficile à appréhender dans sa globalité.
- Le développement rapide de l'IA génère une dépendance technologique croissante et la perte de compétences humaines dans certains domaines : il y a également un risque d'atteinte à "l'autodétermination des collectivités locales" face à des décisions technologiques imposées de l'extérieur.
- Dépendance accrue vis-à-vis des acteurs extra-européens (États-Unis, Chine).
- Dans le domaine de la santé, la mutualisation des données et des projets de recherche via des structures régionales coordonnatrices (ex. : Unicancer) montre l'importance d'une gouvernance centralisée et partagée.

Enseignements

- Le déploiement de l'IA nécessite une gouvernance structurée et continue.
- La structuration et la lisibilité sont essentielles.
- La Région trouvera sa valeur ajoutée par son rôle de coordination et son exemplarité.
- Intégrer des dimensions éthiques, sociales et environnementales vis-à-vis des usages et de la sobriété.
- Une transparence accrue est essentielle dans l'utilisation des systèmes d'IA.
- La question de la responsabilité en cas d'erreur de l'IA doit être clarifiée.



Structurer la gouvernance régionale de la donnée et de l'IA par un état des lieux partagé et un dialogue social renforcé



DÉFINITION

Intégrer dans la SRDIA un état des lieux partagé de l'écosystème régional de la donnée et de l'IA (acteurs et actrices, missions, périmètres d'intervention) afin de renforcer sa lisibilité et de clarifier les rôles de chacun·e.



Cette démarche doit permettre de construire une base commune de compréhension entre les responsables publics et les partenaires, et de limiter les chevauchements d'intervention. Elle implique également un renforcement du rôle de la Région dans l'animation et la coordination de ces dynamiques, ainsi qu'une attention particulière portée à l'organisation des transformations en interne.

À ce titre, le dialogue social doit être pleinement intégré à l'ensemble des étapes du déploiement de l'IA au sein de l'administration régionale. Cette intégration constitue une condition essentielle de l'appropriation des évolutions par le personnel de la Région et leurs représentant·es ainsi que de l'acceptabilité des transformations de travail.

CIBLES

- Région.
- Organisations syndicales.
- Structures partenaires (ARNia, IDéO BFC, MedNum, CSIRT-BFC).
- Chambres consulaires.
- Collectivités territoriales.
- Services de l'État.

INDICATEURS DE SUIVI

- Existence d'une cartographie formalisée et actualisée de l'écosystème (via la SRDIA).
- Nombre d'acteurs et actrices intégrés dans la gouvernance formalisée.
- Niveau de lisibilité et de la qualité de service perçu par les collectivités (via une enquête de satisfaction).
- Communication sur le nombre de procédures d'information et de consultations.

Préconisation n° 2

Proposer un cadre régional de référence sur la donnée et l'IA



DÉFINITION

Élaborer un cadre régional de référence pour les usages de l'IA intégrant éthique, transparence, souveraineté et utilité.

Ce cadre constitue un outil d'aide à la décision et de sécurisation des projets soutenus ou portés par la Région. Il vise à garantir un développement cohérent et maîtrisé des usages de l'IA. Il pourrait intégrer les volets suivants :

- Évaluer les risques du projet d'IA.
- Choisir le minimum de données selon la performance requise.
- Choisir la technique IA adaptée au projet.
- Annoter les données en évitant les biais.
- Estimer l'empreinte carbone du modèle.
- Expliquer le modèle.
- Mesurer les biais présents dans les résultats.
- Envisager de revisiter le modèle et les données utilisées.
- Rédiger une documentation technique exhaustive.
- Corriger les biais présents dans les résultats.
- Traiter les éventuelles alertes éthiques liées à l'IA.
- Respecter le dialogue social autour du projet.
- Se conformer à la réglementation européenne.



CIBLES

Région.
Organisations syndicales.
ARNia.
Collectivités territoriales.
Opérateurs numériques.
Partenaires publics et privés.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de collectivités utilisatrices.
Taux de satisfaction des collectivités.
Nombre de projets IA conformes au cadre de référence.
Pourcentage de projets incluant de l'IA présentés dans les instances représentatives du personnel.
Existence du référentiel et sa mise à jour annuelle au regard des évolutions des IA.

Préconisation n° 3

Animer et structurer la cohérence des coopérations territoriales dans le respect du principe de subsidiarité



DÉFINITION

Clarifier les niveaux d'intervention de chaque acteur et actrice public et organiser des coopérations ciblées entre la Région, les Départements et les intercommunalités pour éviter les chevauchements des actions engagées.



Cette démarche s'inscrit dans le respect du principe de subsidiarité en veillant à intervenir au bon niveau selon les besoins et ce, dans le cadre du rôle de chef de file confié à la Région par la loi NOTRe (notamment en matière de coordination des politiques territoriales). Elle repose sur une animation régionale favorisant des espaces de dialogue structurés et thématiques, en s'appuyant notamment sur les dynamiques existantes issues de la feuille de route numérique responsable.

CIBLES

Région.
Départements.
Intercommunalités.
Services de l'État.
Opérateurs publics.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'instances de coordination mises en place ou mobilisées.
Nombre de projets coconstruits entre niveaux de collectivités
Taux de participation des acteurs et actrices à la coordination.

Déployer une IA responsable, souveraine et socialement utile

au service de l'intérêt général, dans l'action publique et auprès des entreprises du territoire

Objectif central :

→ Assurer un déploiement maîtrisé, éthique et transparent de l'IA au service de l'intérêt général, garantissant la protection des données, la confiance des usager-es et des salarié-es, l'égalité d'accès aux services et un usage strictement encadré comme outil d'aide à la décision.

Constats

- Le déploiement de l'IA dans les organisations pose des exigences fortes en matière de transparence et de protection des données.
- Il existe un risque de substitution de l'humain par l'IA dans la prise de décision.
- Environ 17 % de la population française est en situation d'illectronisme, ce qui soulève des questions sur l'inclusivité de l'IA et sur l'accompagnement des citoyen-nes.
- Le développement de l'IA, tant dans le secteur public que dans les entreprises, transforme profondément les modes d'organisation et de décision.

Enseignements

- Le déploiement de l'IA nécessite de prendre en compte les enjeux d'acceptabilité "sociale et organisationnelle".
- La confiance est une condition centrale d'acceptabilité de l'IA et repose sur la transparence et la protection des données.
- L'IA doit être conçue comme un outil d'appui, impliquant le maintien d'une responsabilité humaine dans la décision. Il est essentiel d'éviter que les technologies ne nuisent à l'esprit critique.
- L'IA doit être utilisée pour des usages concrets et mesurables.
- Reconnaissance du droit au non numérique pour garantir l'inclusion.



Préconisation n° 4

Garantir le "droit au non-numérique" et le "droit à l'oubli" pour tous et toutes



DÉFINITION

Garantir que le développement de l'IA dans l'action publique s'inscrive dans une logique d'utilité sociale et d'inclusion en assurant un accès non numérique effectif aux services publics et aux services délégués et ce, dans les mêmes conditions.

Le recours au non numérique doit être considéré comme un outil à disposition des citoyen·nes garantissant leur accès aux droits.
Assurer une maîtrise renforcée des données personnelles incluant le droit à l'oubli.

CIBLES

Région et ses prestataires/délégataires.

INDICATEURS DE SUIVI

Maintien des parcours non numériques accessibles et dans des conditions équivalentes.

Nombre et nature des réclamations liées aux difficultés d'accès aux services publics ou aux droits.

Préconisation n°5

Accompagner les organisations publiques et privées du territoire vers des usages responsables de l'IA sur les plans économique, social et environnemental



DÉFINITION

Mettre à disposition des acteurs et actrices publics et privés du territoire un cadre régional simple et opérationnel afin d'accompagner le développement et l'usage d'IA responsables, sobres et sécurisées.

Ce cadre décrit dans la préconisation n°2 intitulée "Proposer un cadre régional de référence sur la donnée et l'IA", vise à guider les organisations dans leurs pratiques, leurs projets et leurs choix d'investissement, tout en valorisant les usages créateurs de valeur économique, sociale et environnementale. Ce cadre sera imposé par la Région à ses fournisseurs ainsi qu'aux projets subventionnés comprenant une composante IA.

Le développement de l'IA renforce également des enjeux de dépendance technologique, liés notamment à la concentration des solutions entre quelques acteurs internationaux, ce qui peut fragiliser la souveraineté numérique des organisations et des territoires. Par ailleurs, l'accès à ces technologies demeure inégal selon la taille des structures, les TPE-PME pouvant rencontrer davantage de difficultés pour s'approprier ces outils et en tirer pleinement parti.

Ce cadre a également vocation à favoriser une meilleure prise en compte des impacts organisationnels, sociaux et environnementaux liés au déploiement de l'IA. À ce titre, il convient d'encourager l'association du personnel et le dialogue social dans les démarches de transformation engagées, notamment au sein des administrations publiques, afin de faciliter l'appropriation des évolutions et d'accompagner les changements de pratiques.



CIBLES

Région, ARNia.
AER BFC.
Chambres consulaires.
La French Tech BFC.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises accompagnées.
Nombre d'actions et ateliers réalisés.
Nombre de structures partenaires mobilisées.
Taux d'adoption du référentiel par les entreprises du territoire.
Nombre d'usages IA encadrés.

Renforcer la connaissance pour l'appropriation d'une IA maîtrisée sur le territoire

Objectif central :

Accompagner la montée en compétences et les usages de l'IA ainsi que la compréhension de ses enjeux et de ses risques.

Constats

- Les niveaux de maîtrise de ces technologies varient selon les publics (citoyen·nes, fonctionnaires, élu·es, jeunes, seniors, personnes en situation de vulnérabilité numérique).
- Une explosion massive des usages dans la population notamment chez les jeunes adultes : 48 % de la population utilise l'IA dont 85 % chez les 18-25 ans (Crédoc, Baromètre du numérique Édition 2026). Ces écarts de maîtrise s'accompagnent de difficultés d'usage et d'appropriation pour une partie de la population.
- L'usage de l'IA influence certains processus cognitifs (mémorisation, raisonnement...).
- Des outils d'IA sont accessibles gratuitement et largement diffusés via des plateformes numériques et des réseaux sociaux. Certains usages de l'IA peuvent produire des effets négatifs selon les contextes d'utilisation.
- L'IA est utilisée dans des contextes d'apprentissage et d'accès à l'information : cela modifie les modalités d'acquisition des connaissances et les pratiques éducatives.
- Les IA génératives mettent en difficulté les formats traditionnels d'évaluation (par exemple, les examens). Il devient nécessaire de repenser les modes d'évaluation.

Enseignements

- L'essor de l'IA met en évidence un enjeu d'appropriation par l'ensemble des publics.
- La diffusion des usages souligne l'importance d'une culture numérique partagée, préservant l'esprit critique, incluant la compréhension du fonctionnement, des usages, des limites et des risques associés à l'IA.
- Ces technologies s'accompagne de risques d'usages malveillants ou détournés et ainsi d'enjeux liés à la responsabilité des utilisateurs et utilisatrices.
- Nécessité d'être éduqué à l'IA dès le plus jeune âge.
- Mieux encadrer les pratiques et sensibiliser les élu·es et les collaborateurs et collaboratrices, aux enjeux de cybersécurité et de protection des données.



Préconisation n° 6

Déployer un plan de formation à l'IA pour les élu-es et le personnel de la Région



DÉFINITION

Mettre en place un programme structuré de formation à l'IA pour les élu-es et le personnel de la Région.

Il vise à développer une culture commune de l'IA préservant l'esprit critique, sécuriser les usages et intégrer les enjeux éthiques et réglementaires ainsi que les risques de cybersécurité. Ce plan comprend plusieurs niveaux de formation (socle, métiers, experts techniques) et s'intègre au plan de formation annuel.



CIBLES

Région (élu-es et personnel).
Direction des ressources humaines.
CNFPT.
ARNia.

INDICATEURS DE SUIVI

Taux d'élu-es formés.
Taux du personnel formé.
Nombre de sessions déployées.
Diversité des thématiques proposées.

Préconisation n°7

Développer l'acculturation et accompagner l'appropriation des connaissances et des compétences liées à l'IA sur le territoire régional



DÉFINITION

Mettre en place un dispositif régional structuré visant à sensibiliser, former et accompagner tous les publics du territoire afin de garantir une appropriation éclairée, responsable et utile de l'IA.

Le dispositif s'appuie sur les compétences régionales en matière de formation professionnelle et de politique éducative, en partenariat avec les acteurs et actrices compétents. Il se déploie en plusieurs volets :

DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

Développer des actions d'information, de sensibilisation et de formation dans les lycées et établissements d'enseignement supérieur, adaptées à l'ensemble des filières et à l'ensemble des acteurs et actrices éducatifs, y compris le corps enseignant, afin de soutenir leur appropriation des outils numériques et de l'IA. Ces actions pourront s'appuyer sur des dispositifs existants tels que Pix IA, ainsi que sur des ressources et formations proposées par la DRANE Bourgogne-Franche-Comté, ou comme la formation auto-rythmée "IA pour et par les enseignants" proposée par l'INRIA. Des formats pédagogiques variés sont développés (ateliers pratiques, hackathons, cas d'usage IA, mise en situation).

Enfin, proposer un accompagnement spécifique pour structurer des partenariats entre la recherche, les acteurs et actrices publics et le monde économique, afin de promouvoir un usage responsable et pertinent de l'IA au service des politiques publiques et du développement économique régional.

POUR LES HABITAN·TES DU TERRITOIRE, EN PARTICULIER LES PUBLICS FRAGILISÉS

Mettre en place un "plan régional IA solidaire et inclusive" pour sensibiliser et former les publics éloignés du numérique à l'IA (personnes confrontées à l'illectronisme, précarité numérique, seniors, populations rurales...) et ses usages dans la vie quotidienne (emploi, santé, démarches administratives).

Le CESER considère en effet que la compréhension des usages de l'IA suppose une maîtrise minimale des outils, des services et des enjeux numériques plus largement. Cette démarche pourrait notamment s'appuyer sur la promotion d'outils existants tels que la plateforme Pix, accessible gratuitement à l'ensemble des citoyen·nes, afin de favoriser le développement d'une culture numérique commune entre les générations et de soutenir les parents dans l'accompagnement des usages numériques de leurs enfants.

Des ateliers, démonstrations, ressources pédagogiques (notamment via des "Bus de l'IA" partagés avec d'autres structures/collectivités) et espaces de débat sont proposés en partenariat avec des médiathèques, associations, tiers-lieux et autres structures locales. L'objectif est de favoriser un usage éclairé, utile et responsable, tout en renforçant le dialogue citoyen autour des enjeux de l'IA.



POUR LES ENTREPRISES ET LES ACTIFS ET ACTIVES

Développer un dispositif régional structuré pour accompagner les entreprises et la population active (en et hors emploi) face aux transformations liées à l'IA. Ce dispositif inclut des actions de formation, de sensibilisation et de montée en compétences en partenariat avec des acteurs comme l'ARNia, Emfor BFC, France Travail, les OPCO, l'AER BFC et les chambres consulaires. L'accent est mis sur l'identification

des besoins en compétences par exemple, en ciblant les secteurs économiques les plus importants du territoire (industrie et agricole) et sur l'accompagnement des personnes vers des formations adaptées à l'évolution des métiers. Si les grands groupes sont déjà largement engagés et outillés dans l'intégration de l'IA, l'enjeu est de veiller à ne pas laisser de côté les TPE-PME, dont les besoins d'accompagnement, de montée en compétences et d'accès aux usages restent essentiels.

CIBLES

Région, ARNia, Emfor BFC.
AER BFC.

Acteurs et actrices publics et privés (Chambres consulaires, French Tech BFC), Entreprises.

Établissements scolaires et universitaires, OPCO.

Associations, Médiathèques, Tiers-lieux.

Citoyen-nes (publics éloignés du numérique, parents d'élèves.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'établissements scolaires et d'universités concernés.

Nombre d'élèves, étudiant-es, et citoyen-nes sensibilisés.

Nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi et d'entreprises formés.

Nombre d'actions pédagogiques et ateliers réalisés.

Nombre de structures partenaires mobilisées.

Nombre d'entreprises accompagnées dans la transition IA.

04

ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

Intégrer une logique de sobriété dans le développement de l'IA

Objectif central :

Réduire l'empreinte écologique du numérique tout en favorisant des pratiques responsables et efficaces dans l'usage de l'IA, en mettant l'accent sur des solutions partagées et optimisées, en soutenant la transition écologique et le développement du territoire.

Constats

- L'IA n'est pas immatérielle : elle repose sur des infrastructures lourdes (data centers, serveurs) très énergivores.
- La puissance de calcul requise pour les modèles IA augmente directement la consommation énergétique.
- Le développement de l'IA génère un impact environnemental croissant, également en termes de consommation d'eau et du foncier (par les data centers et les réseaux).
- Absence de méthodes standardisées et transparentes pour mesurer l'impact environnemental des IA.
- Effet rebond : plus l'IA devient accessible, plus son usage augmente.
- Distinction nécessaire entre l'IA à forte utilité sociale (santé, industrie, optimisation énergétique) et l'IA à faible valeur ajoutée mais impact élevé (usage récréatif ou superflu).
- La souveraineté numérique (multiplication de data centers locaux) peut entrer en tension avec les objectifs climatiques.
- Le développement actuel de l'IA repose sur un modèle concentré et coûteux, dominé par quelques acteurs et confronté à des limites économiques et environnementales.

Enseignements

- Prioriser les IA à forte valeur sociale et réguler ou limiter les usages à faible valeur : évaluer systématiquement l'utilité réelle des projets d'IA avant leur déploiement.
- L'intégration des critères environnementaux et de sobriété numérique dans les politiques publiques est une démarche indispensable.
- La gouvernance publique doit combiner régulation, encadrement et priorisation pour aligner numérique, énergie et climat (Audition de l'ADEME, février 2026).
- L'encadrement des data centers doit être renforcé avec une évaluation de leur impact sur le territoire. La Région doit intégrer cet aspect dans les documents de planification tels que le SRADDET.



Préconisation n° 8

Intégrer une analyse d'opportunité, d'impact et un cadre d'évaluation pour les projets d'IA soutenus par la Région



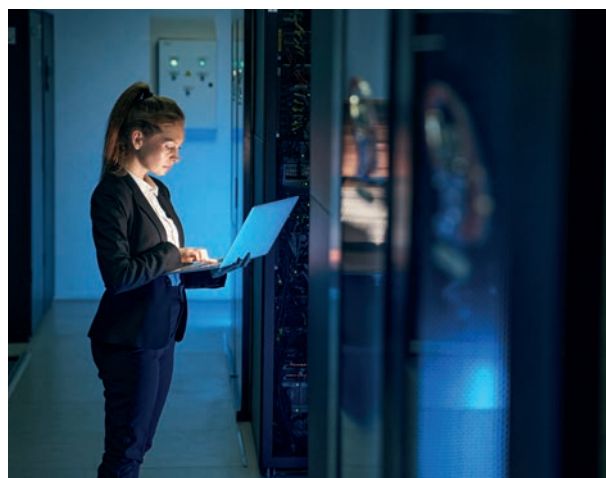
DÉFINITION

Mettre en place une approche systématique d'analyse d'opportunité et d'impact pour tous les projets d'IA soutenus par la Région.

Cette analyse devra inclure une évaluation de l'utilité réelle, des impacts environnementaux, économiques, sociaux et organisationnels ainsi qu'une approche en coût complet. L'objectif est de garantir que chaque projet IA soutenu par la Région, apporte une réelle valeur ajoutée tout en minimisant ses effets négatifs sur le territoire.

En complément, chaque projet d'IA devra faire l'objet d'une évaluation de ses impacts dans le cadre des dispositifs d'évaluation de la Région. Une attention particulière sera portée aux compétences et à l'indépendance de l'organisme chargé de l'évaluation, afin de garantir une analyse objective des effets sur l'administration régionale, ses politiques publiques et ses objectifs environnementaux. Le cahier des charges pourra s'appuyer sur des référentiels existants, comme les normes

AFNOR (ISO/IEC 42001) afin de structurer l'évaluation et de suivre les résultats de manière mesurable à l'aide d'indicateurs de progression.



CIBLES

Région.
Élu-es.
Partenaires externes.
Organismes d'évaluation indépendants (consultant-es, expert-es, AFNOR).

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets d'IA ayant fait l'objet d'une étude d'opportunité en coût complet et impact selon une grille d'analyse standardisée.
Nombre de projets ayant fait l'objet d'une évaluation indépendante.
Suivi des indicateurs de progression définis par le dispositif AFNOR (ou équivalent).
Mesure de l'impact environnemental, économique et social des projets d'IA soutenus.
Satisfaction des parties prenantes sur la qualité et l'efficacité de l'évaluation indépendante.

Encadrer les choix d'investissement numérique en privilégiant la mutualisation, la sobriété et l'existant



DÉFINITION

La Région doit prioriser l'optimisation de l'existant et la mutualisation des ressources afin de limiter les impacts environnementaux, maîtriser les coûts et renforcer la cohérence territoriale.

Son action s'inscrit dans une stratégie d'investissement progressive reposant d'abord sur des solutions existantes, des infrastructures partagées et des dispositifs nationaux et européens. Dans ce contexte, les choix d'investissement doivent également intégrer les risques de dépendance technologique liés au recours à des solutions propriétaires, susceptibles de renforcer la concentration du marché autour de quelques acteurs dominants. Il apparaît dès lors nécessaire de privilégier, lorsque cela est pertinent, des solutions interopérables, mutualisées ou européennes, afin de limiter les effets de verrouillage technologique et de renforcer la souveraineté numérique du territoire.

La Région peut s'appuyer aussi sur des dispositifs déjà mis en place par les services de l'État ou par d'autres Régions ou encore mutualiser ses projets avec d'autres territoires. La Région peut mobiliser l'Agence Économique Régionale (AER) comme acteur d'appui à la

décision et à l'accompagnement des projets de data centers sur le territoire. Dans ce cadre, l'AER BFC pourrait intervenir pour qualifier l'intérêt économique et territorial des projets de data centers et accompagner l'analyse des retombées locales (emploi, énergie, foncier, attractivité).

Le développement de capacités propres est envisagé uniquement en complément lorsqu'il répond à des besoins non couverts. Dans cette logique, la Région n'a pas vocation à financer directement de nouvelles infrastructures mais à accompagner et soutenir les projets, en favorisant l'interopérabilité et l'usage de solutions éprouvées.

CIBLES

- Région.
- AER BFC.
- Collectivités locales.
- Opérateurs numériques.
- Partenaires publics.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de mutualisation d'infrastructures.
- Part des investissements numériques régionaux dédiés à des solutions mutualisées ou existantes (nationales ou européennes).

Mobiliser l'IA au service de la transition écologique et de l'aménagement du territoire



DÉFINITION

Soutenir des cas d'usage de l'IA contribuant à la transition écologique et à l'aménagement durable du territoire notamment via des outils comme les jumeaux numériques, tout en garantissant leur sobriété.

Cela inclut la valorisation des externalités positives (ex : récupération de chaleur et d'eau dans les datacenters) et l'alignement avec les stratégies régionales (COP, SRADDET). Il est à noter qu'à mesure que ces usages se développeront, les ressources budgétaires qui leur sont affectées seront amenées à croître.

CIBLES

Région.
Collectivités locales.
Opérateurs numériques.
Partenaires publics.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets de datacenters intégrant de la récupération de chaleur.
Nombre de projets d'IA soutenus ayant un objectif explicite de transition écologique.

Structurer, sécuriser et mutualiser la gestion des données publiques et des infrastructures numériques régionales

Objectif central :

Optimiser la gestion, la sécurité et la souveraineté des données publiques et des infrastructures numériques régionales, en renforçant leur organisation, leur conformité réglementaire et leur partage tout en assurant la cybersécurité et la continuité des services.

Constats

- La donnée est devenue un actif stratégique des politiques publiques et du développement de l'IA.
- Le cadre réglementaire est de plus en plus structurant.
- Une fragmentation de la gestion des données publiques.
- Une intensification des enjeux de cybersécurité et de souveraineté numérique.
- Problèmes liés aux data centers : une nécessité d'encadrer leur déploiement face aux contraintes environnementales (eau, énergie, artificialisation des sols, nuisances sonores) et aux enjeux d'acceptabilité territoriale.
- L'importance d'une gouvernance centralisée et partagée permettant de sécuriser les données sensibles tout en optimisant les ressources.

Enseignements

- La structuration, la qualité et la sécurisation des données conditionnent directement la fiabilité des services numériques.
- Nécessité d'améliorer la traçabilité, la qualité et la standardisation des données.
- Le développement des capacités de calcul et des infrastructures locales (par exemple, le Mésocentre de calcul de l'UMLP) doit être encouragé pour limiter cette dépendance.
- La cybersécurité et la continuité des services sont des enjeux majeurs.
- L'absence de mutualisation, d'interopérabilité et la qualité inégale des données sont des obstacles à une gestion optimale et à la mise en place de politiques publiques efficaces.
- Valorisation de la mutualisation et de la coopération interrégionale.



Structurer une gouvernance régionale de la donnée favorisant la mutualisation, l'interopérabilité et la sécurisation des usages



DÉFINITION

Structurer une gouvernance régionale de la donnée permettant de mutualiser, sécuriser et valoriser les données publiques au service des politiques territoriales, tout en renforçant l'interopérabilité des systèmes, la maîtrise des données et la capacité d'action des collectivités.

Cette stratégie s'appuie sur l'identification de domaines prioritaires (au regard de ses compétences essentielles notamment les mobilités, la formation, l'économie ou bien encore l'aménagement du territoire et la transition écologique) pour maximiser l'utilité des données au service des politiques publiques, des collectivités, des acteurs et actrices et habitant-es du territoire.

Cette stratégie vise à développer une véritable culture de la donnée à l'échelle régionale afin de faciliter le partage, la réutilisation et l'exploitation des données entre acteurs et actrices publics, dans le respect des exigences de sécurité, de protection des données et de souveraineté numérique.

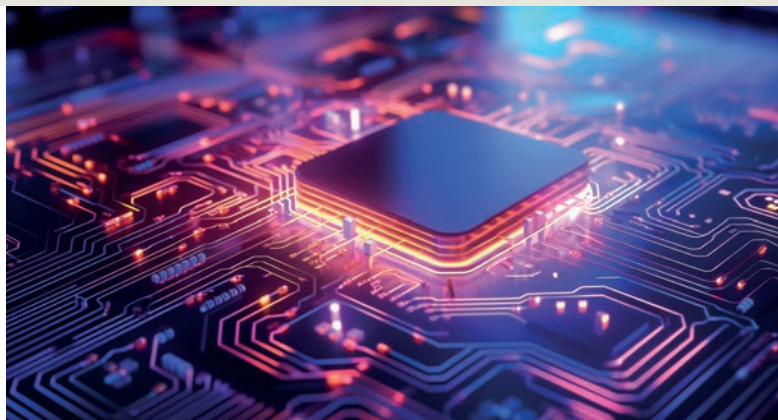
Elle s'appuie sur :

→ Une coordination régionale associant les collectivités, opérateurs et opératrices publics et partenaires institutionnels.

→ Le développement de standards communs et d'architectures interopérables facilitant les échanges de données.

→ L'identification de domaines prioritaires correspondant aux compétences stratégiques de la Région.

Enfin, la Région veille à anticiper les évolutions du cadre réglementaire national et européen afin de sécuriser ses choix technologiques et de limiter les dépendances technologiques.



CIBLES

Région.

Collectivités partenaires.

Opérateurs de données.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de partenariats de mutualisation de la donnée engagés avec d'autres collectivités, notamment à l'échelle interrégionale.

Nombre de domaines prioritaires faisant l'objet d'une mutualisation de la donnée.

Taux de recours à des solutions d'hébergement et de traitement de la donnée répondant à des critères de "cloud de confiance" européen.

Préconisation n° 12

Renforcer la prise en compte des enjeux de cybersécurité et de résilience dans les systèmes d'information et les usages de l'IA



DÉFINITION

Contribuer, en lien avec les acteurs et actrices compétents (notamment les structures spécialisées en cybersécurité), au renforcement de la prise en compte des enjeux de sécurité numérique dans les projets de données et d'IA.

Cette démarche vise à garantir la continuité des services publics numériques, la protection des données sensibles et la maîtrise des risques liés à la généralisation de l'IA dans un contexte d'augmentation des cybermenaces et de dépendance accrue aux infrastructures numériques. En effet, dans un contexte de tensions géopolitiques et de dépendance croissante aux technologies extra-européennes, il est important de renforcer l'autonomie des systèmes d'information publics. Le recours à des solutions ouvertes et auditables (open source ou modèles hébergés en interne) constitue un levier de résilience car il permet aux organisations de garder la maîtrise de leurs données et de leurs modèles, notamment en les adaptant à leurs propres besoins, y

compris par des approches de type fine-tuning sur des données internes.

Aussi, la réalisation périodique d'études de vulnérabilité et d'exercices de crise à la maille régionale doit permettre d'améliorer la sécurité à partir des retours d'expérience. Pour les activités critiques de la région il faudrait envisager des modalités de fonctionnement en mode dégradé en cas d'indisponibilité totale des infrastructures numériques.

Enfin, l'enjeu de souveraineté numérique doit être explicitement intégré aux marchés publics numériques. La commande publique constitue en effet un levier structurant pour orienter les choix technologiques vers des solutions conformes aux exigences de sécurité, de maîtrise des données et de résilience.

CIBLES

Région (DSI, RSSI, directions métiers).

ARNia.

CSIRT-BFC.

Opérateurs et opératrices de services numériques.

Collectivités partenaires.

Prestataires numériques.

ANSSI.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Intégration des risques liés à la cybersécurité et l'IA dans le "dispositif de crise" de la Région.

Réalisation d'études de vulnérabilité SI à la maille de la région.

Réalisation d'exercices de crise à la maille de la région.

Nombre d'incidents de cybersécurité détectés et traités.

Temps moyen de réponse aux incidents critiques.

Niveau de couverture des "plans de continuité d'activité" intégrant les risques IA.

Taux de recours à des infrastructures "cloud de confiance" et à des prestataires locaux.



Conclusion

Les IA ne représentent pas seulement de nouveaux outils numériques mais un facteur de recomposition des modes de production, des organisations, des services publics, des relations sociales et des territoires. À ce titre, l'IA apparaît comme un enjeu stratégique majeur pour les pouvoirs publics.

Le CESER considère que la Région a un rôle central à jouer. Sans se substituer aux acteurs existants, elle doit pleinement assumer une fonction de coordination, d'animation et de mise en cohérence des initiatives territoriales. Sa position lui permet d'impulser une vision commune, de favoriser les coopérations entre collectivités, acteurs économiques, monde académique, associations et services de l'État, et de garantir que le développement de l'IA réponde aux besoins du territoire et de ses habitant-es.

Cette ambition doit s'appuyer sur plusieurs principes qui apparaissent comme non négociables : le respect de l'éthique, la transparence des usages, la protection des données, la préservation de l'intérêt général, la réduction des inégalités numériques, la sobriété environnementale et la maîtrise des dépendances technologiques.

L'IA ne doit pas être considérée comme une finalité mais comme un moyen au service des politiques publiques, du développement territorial et de l'amélioration des conditions de vie.

La contribution souligne également que le principal risque n'est pas uniquement technologique. Il réside dans le développement d'usages non maîtrisés et dans l'aggravation des fractures existantes.

Les écarts d'accès aux compétences, à l'information et aux outils numériques pourraient s'accroître si un effort important d'accompagnement n'est pas engagé. La formation et l'acculturation constituent donc une priorité majeure. Élu-es, personnel de la Région, entreprises, étudiant-es et citoyen-nes sont concernés, même si leurs besoins et leurs niveaux de connaissance diffèrent fortement. Une appropriation éclairée de l'IA apparaît comme une condition indispensable à son développement responsable.

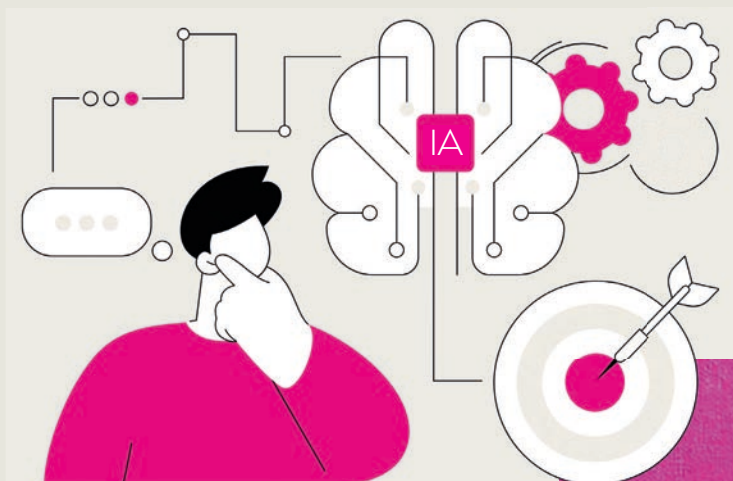
Au cœur de cette transformation se trouve également la donnée.

Elle constitue la matière première indispensable au fonctionnement des systèmes d'IA. Or, les données restent aujourd'hui dispersées, inégalement structurées et parfois difficiles à partager. Le CESER souligne ainsi la nécessité de construire une véritable stratégie régionale de la donnée, fondée sur la qualité, l'interopérabilité, la mutualisation, la sécurité et la souveraineté. Cette démarche est essentielle pour renforcer la capacité d'action des collectivités et développer des usages d'intérêt général.

Enfin, les enjeux de souveraineté numérique, de cybersécurité et de résilience devront faire l'objet d'une vigilance particulière dans les années à venir. Dans un contexte de dépendance croissante à quelques puissants acteurs mondiaux du numérique, la capacité à maîtriser les données, les infrastructures et les choix technologiques devient un enjeu stratégique pour les territoires.

L'IA ouvre ainsi des perspectives pour la Bourgogne-Franche-Comté, à condition que son développement soit guidé par l'utilité sociale, la maîtrise des risques et l'intérêt général. Les préconisations formulées dans cette contribution visent à fournir un cadre d'action permettant d'accompagner cette transition de manière progressive, responsable et adaptée aux réalités du territoire.

Elles constituent une première étape. D'autres travaux devront être poursuivis, notamment sur les impacts environnementaux réels de l'IA, encore insuffisamment documentés à ce jour. ■



Retrouvez l'intégralité du rapport



Site de Besançon

4 square Castan
CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille
CS23502
21035 Dijon cedex

